

## 2019\_CT2\_450

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Actualisation du Plan de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies du massif forestier de la Chaîne des Côtes -Trévaresse**

---

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

**Monsieur Olivier FREGEAC** donne lecture du rapport ci-joint.

## **RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets  
Forêt**

■ Séance du 17 octobre 2019

**06\_2\_03**

■ **Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Actualisation du Plan de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies du massif forestier de la Chaîne des Côtes - Trévaresse**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

■ Séance du 24 Octobre 2019

12137

### ■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Actualisation du Plan de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies du massif forestier de la Chaîne des Côtes -Trévaresse

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'État, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

#### Descriptif de l'opération concernée :

Afin de poursuivre la mise en œuvre des programmes d'actions des Plans de Massifs pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI), il est nécessaire de mettre à jour régulièrement ces documents (tous les 8 ans environ).

Le PMPFCI du massif de la Chaîne des Côtes-Trévaresse est arrivé à échéance et il doit être actualisé à travers une étude qui comprendra notamment :

- une mise à jour des données de l'état des lieux
- la planification d'un nouveau programme d'actions pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie.

Cette étude sera menée en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et techniques de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191017-2019\_CT2\_450-  
DE  
Date de télétransmission : 29/10/2019  
Date de réception préfecture : 29/10/2019

L'ensemble des composantes multifonctionnelles de la forêt seront intégrées à la problématique de la DFCI du massif, conformément aux principes énoncés pour l'exercice de la compétence « milieux forestiers » par la Métropole (délibération du 19 octobre 2017 du Conseil de la Métropole).

Cette étude peut être subventionnée à un taux maximum de 80 % au titre de l'aide aux opérations de défense des forêts contre les incendies.

La présente délibération vise donc à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et en particulier l'Etat, le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et à signer tous les documents y afférents.

#### **Plan de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies du massif forestier de la Chaîne des Côtes-Trévaresse :**

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 24.000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| <b>ORGANISMES SOLLICITES</b>                    | <b>TAUX SOLLICITES</b> | <b>MONTANTS SOLLICITES</b> |
|-------------------------------------------------|------------------------|----------------------------|
| Financement externe                             |                        |                            |
| Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône      | 26,7 %                 | 6.408 euros                |
| Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur | 26,7 %                 | 6.408 euros                |
| Etat                                            | 26,6 %                 | 6.384 euros                |
| Autofinancement                                 |                        |                            |
| Métropole Aix-Marseille-Provence                | 20 %                   | 4.800 euros                |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>100 %</b>           | <b>24.000 euros</b>        |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191017-2019\_CT2\_450-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2019  
Date de réception préfecture : 29/10/2019

- La délibération n° HN 040-28/04/16 CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 relative à l'intégration de la situation au 31 décembre 2015 des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération DI2464AP4 PIDAF 2016/2019 ;
- La délibération n°ENV 001-2808/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant généralisation de l'exercice de la compétence milieux forestiers à l'ensemble du territoire métropolitain ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Plan de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies du massif forestier de la Chaîne des Côtes - Trévaresse.

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, pour la réalisation de cette opération, et à signer tout document y afférent.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix : code opération DI2464AP4.

Les recettes correspondantes seront constatées en section d'investissement sur le budget principal métropolitain en section d'investissement : nature 1321 Etat, nature 1322 Région, nature 1323 Département, fonction 76, opération RI246.

Pour enrôlement,  
La Conseillère Déléguée  
Viticulture, Forêts et Paysages  
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Actualisation du Plan de Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies du massif forestier de la Chaîne des Côtes -Trévaresse**

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 90 |
| Votants                      | 69 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 69 |
| Majorité absolue             | 35 |
| Pour                         | 69 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **23 OCT. 2019**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191017-2019\_CT2\_450-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2019  
Date de réception préfecture : 29/10/2019